

Bilan des plaintes

Plaintes déposées à la Régie de l'énergie

1 Le Transporteur n'a reçu aucune plainte et aucune plainte n'a été déposée à la Régie pour
2 la période couverte par le rapport.

3 En date du 6 mai 2011, Newfoundland and Labrador Hydro (« NLH ») avait déposé à la
4 Cour supérieure du Québec une requête en révision judiciaire de deux décisions rendues
5 par la Régie, soit les décisions D-2010-053 (11 mai 2010) et D-2011-040 (6 avril 2011),
6 disposant des trois plaintes restantes que NLH avait déposées à l'encontre d'Hydro-Québec
7 au cours de l'année 2008 et faisant encore l'objet d'un suivi. Cette requête en révision a fait
8 l'objet d'une audience tenue en janvier 2013.

9 Le 7 août 2013, la Cour supérieure du Québec a rendu sa décision en rejetant la requête en
10 révision judiciaire de NLH avec dépens en faveur d'Hydro-Québec. Cette décision finale a
11 ainsi mis fin aux dossiers visant les trois plaintes visées.